RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
18 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU COMPLET

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil seize, le dix-huit du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé, en salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Sénateur du Val-d'Oise.

PRÉSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée : M. DELATTRE – MME CAVECCHI – M. SOUIED – MME FORTUNATO – M. VERBRUGGHE – MME CRISTALLIN – M. MELKI – MME LE MOING – M. ELALOUF – MME MAVEL-MAQUENHEM – M. MONTOUT – MME DODIN – MME MERCHIE – MME SENSE – M. DUBOURG – MME LE BERRE – M. GAILLARD (Arrivée 20h41) – M. FERNANDEZ MME GONZALEZ – M. LANDRY – MME SAINTEN – M. DE CARLI – M. BOULLÉ – MME MONTALTI.
Liste Vivre à Franconville : M. RAISSÉGUIER – MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. LAMOURI – M. LE DU – M. DUPRAT – M. BAER.
Liste Faire Front pour Franconville : M. USTASE.

ABSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :
MME HINAUX Pouvoir à M. MELKI - M. BODIN Pouvoir à MME FORTUNATO
MME MOSER Pouvoir à M. LE MAIRE - M. CHANUDET Pouvoir à MME DODIN
MME DECOURTY Pouvoir à M. BOULLÉ - M. CELLIER Pouvoir à M. MONTOUT
M GAILLARD Pouvoir à MME LE BERRE jusqu'à 20h40.

Liste Vivre à Franconville : MME SEBAOUN Pouvoir à M. RAISSÉGUIER

Liste Faire Front pour Franconville : M. MAYENOBE Pouvoir à M. USTASE.

SECRÉTAIRE : Alexandra SAINTEN

****

Le Conseil municipal convoqué le 8 février 2016 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

M. DELATTRE
Je vous informe que la question n°16 est retirée de l'ordre du jour. En effet, d'un commun accord avec M. BOEDEC, Président de Val Parisis, j'ai convenu qu'il fallait affiner les termes de la convention relative à ce dossier. Celle-ci sera présentée au prochain Conseil municipal.

QUESTION N°1

OBJET : D.G.S. – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016. M. DELATTRE
Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016, ne faisant l'objet d'aucune observation sur leur rédaction, est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°2

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES/ SÉNIORS/SANTÉ/SÉCURITÉ ».
MME MAVEL-MAQUENHEM
Une nouvelle répartition des délégations entre les élus conduit à modifier la composition de la Commission communale « Affaires sociales/Seniors/Santé/Sécurité ».
Elle sera composée comme suit :
Monique MAVEL-MAQUENHEM
Anne CRISTALLIN
Florence DECOURTY
Xavier DUBOURG
Eva HINAUX
Bruno DE CARLI
Patrick BOULLÉ
Claire LE BERRE
Henri FERNANDEZ
Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Maya SEBAOUN
Jean-Luc MAYENOBE.

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)
Nous n'avons pas connaissance des modifications dans les délégations.

M. DELATTRE
Vous avez reçu les tableaux des commissions…

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)
Nous avons reçu les tableaux des commissions, je vous l'ai dit. Mais nous n'avons pas été informés des nouvelles répartitions des délégations.

M. DELATTRE
Cela sera fait.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, compte tenu de la nouvelle répartition des délégations, de procéder à la désignation des membres de la Commission « Affaires Sociales/Seniors/Santé/Sécurité », conformément au tableau annexé. (Annexe 1).

QUESTION N°3

OBJET : FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET VILLE.
M. SOUIED

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des Collectivités Territoriales.
Cet article modifie les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Débat d'Orientation Budgétaire. Le DOB donne désormais lieu à un vote du Conseil Municipal.
Il permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que ses principales lignes directrices.
Le vote du budget primitif 2016 de la Ville aura lieu le 24 mars prochain, il est possible que certains éléments, en dépense et en recette, puissent évoluer entre temps.
En 2016, le budget de la Ville s'inscrira une nouvelle fois dans un contexte national très contraint.
RAPPORT POUR LE DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Les perspectives économiques pour 2016

Dans la zone euro, la dépréciation de la monnaie unique, proche de son plus bas niveau depuis 2003 face au dollar, pourrait contribuer au rebond des exportations.
La politique accommodante de la Banque Centrale Européenne a également entrainé une baisse des taux d'intérêt.
Enfin, le cours du pétrole a atteint son plus bas niveau depuis 2009.
La croissance de la zone euro devrait atteindre en 2016 1,7% en moyenne après 1,5% en 2015.
Sur le plan national, ces impulsions, l'amélioration du climat des affaires et la hausse du pouvoir d'achat auraient dû contribuer à une augmentation de la croissance en France qui restera malgré tout très préoccupante.

En effet, certains indicateurs conjoncturels tels que le chômage, le dernier taux connu étant de 10.6 %, rendent les perspectives de croissance incertaines.
De ce fait, le gouvernement dans la loi de Finances 2016 reste prudent et prévoit un taux de croissance de 1,5%.

A.Le cadre fixé par la loi de finances 2016

La loi de Finances pour 2016 prévoit une diminution des dotations de 3,67 milliards d'euros à l'encontre des collectivités territoriales.
Pour la 3ème année consécutive, la contribution des communes pour le redressement des comptes de l'Etat représente 40% de l'enveloppe totale soit 1.4Md d'euros.
Les Départements subissent une perte de 1.1Md€, les EPCI 621 millions et les Régions 451 millions d'euros.
Afin de réduire les effets négatifs de la baisse, le gouvernement annonce dans la loi de finances 2016 les mesures suivantes :

- L'augmentation de la péréquation au profit des communes identifiées comme les moins favorisées.
- La disparition de la dotation nationale de péréquation (DNP) sera désormais incluse dans l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine (DSU).
- Le soutien à l'investissement local par la création d'un fonds d'aide d'investissement de 800 millions d'euros nets pour les communes.
- L'éligibilité des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments et de voirie dans le FCTVA.
  La répercussion sur les recettes ne sera effective qu'en 2018.
- La baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe de 0,9% de la masse salariale au lieu de 1%.

La loi de finances 2016 s'engage déjà sur la réforme de la DGF applicable en 2017 au bloc communal.
Elle sera composée d'une dotation de base calculée en fonction de la population c'est-à-dire 75.72€ par habitant quelle que soit la taille de la commune.

Le cumul de l'effort imposé arbitrairement aux collectivités locales atteindra les 10.7Md d'euros entre 2015 et 2017.
D'après les premières analyses, le déficit public 2015 représenterait 3.8% du PIB. La loi de Finances 2016 prévoit de ramener ce déficit à 3.3%. L'objectif étant pour 2017 de passer sous le seuil des 3% selon l'engagement pris par la France dans le cadre du Pacte Budgétaire Européen.
La dette publique française représentera en 2016 96.5% du PIB contre 96.3% en 2015. Encore une augmentation.

I. CONTEXTE INTERCOMMUNAL

L'impact budgétaire et financier de l'intercommunalité sur le budget communal

Par Arrêté en date du 14 décembre 2015, le Préfet de Département a autorisé la fusion des établissements intercommunaux des Communautés d'Agglomération Le Parisis et Val et Forêt (à l'exception des Communes de Saint-Prix et de Montlignon) étendue à la Commune de Frépillon à compter du 1er janvier 2016.
Cette nouvelle entité, "Val Parisis", regroupe 15 communes atteignant les 266.511 habitants.

L'attribution de compensation versée à la ville par la Communauté d'Agglomération Le Parisis au titre de l'année 2015 était de 8 029.314 €.

Au fur et à mesure des transferts de compétences effectués en cours d'exercice, l'attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT).

Les charges actuellement transférées sont les suivantes :
- La gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage : **16 667 €**
- La lutte anti-graffitis : **30 344 €**
- Les transports (ligne 3037) : **220 174 €**
- La gestion des Buttes du Parisis : **23 049 €**
- La voirie (Chaussée Jules César et le rond-point Rhin et Danube) : **107 118 €**
- Les zones d'Activités Economiques : **50 287 €**
- La création d'Aire d'Accueil des gens du voyage : **10 298 €**
- L'éclairage public et la signalisation : **818 951 €**
- Le Centre de Surveillance Urbaine : **462 687 €**
- L'emploi : **32.103 €**
- La Mission Locale : **63.229 €**
- La prévention spécialisée : **62.000 €.**

Le montant de l'attribution de la compensation prévisionnel 2016 s'élèvera, après déduction des charges transférées, à **6 800 982 €.**

La ville percevra en 2016 la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) s'élevant à 676 656 € au lieu de 702 901€ en 2015. Cette baisse s'explique par l'intégration de 5 nouvelles communes (Eaubonne ; Ermont ; Le Plessis-Bouchard ;Saint-Leu-La-Forêt et Frépillon) et de nouveaux critères de répartition :
- Population 50%
- Potentiel financier 20%
- Revenu moyen par habitant 10%
- Nombre de logements sociaux 20%

II. LES PRIORITES BUDGETAIRES 2016 DE LA COMMUNE

A. Le budget de fonctionnement

Il s'élèvera à 51.4 M€ contre 49.7 M€ en 2015.

Cette augmentation s'explique par la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de 2015 qui s'élève à 3 396 417 €.

Ce résultat s'explique par la rationalisation des services et les économies obtenues en dépenses de fonctionnement, sans diminution du niveau des services offerts aux Franconvillois.

Il servira à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 2016 d'un montant de **271 247€** et à réduire le déficit cumulé de **612 675 €** de cette même section.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement s'élèvera à **4 388 376 €.**

Les Dotations de l'Etat

Après avoir supporté des baisses drastiques des Dotations de l'Etat en 2015 **moins 922 417 €** par rapport à 2014, la ville devra subir, à nouveau en 2016 une diminution considérable de ses Dotations.

La Dotation Globale de Fonctionnement sera de moins 570 000€ en 2016.

En 3 ans, l'Etat aura réduit de **1 715 773 €** la DGF de la Commune soit :

- 262 530€ en 2014,
- 883 243€ en 2015,
- 570 000€ en 2016

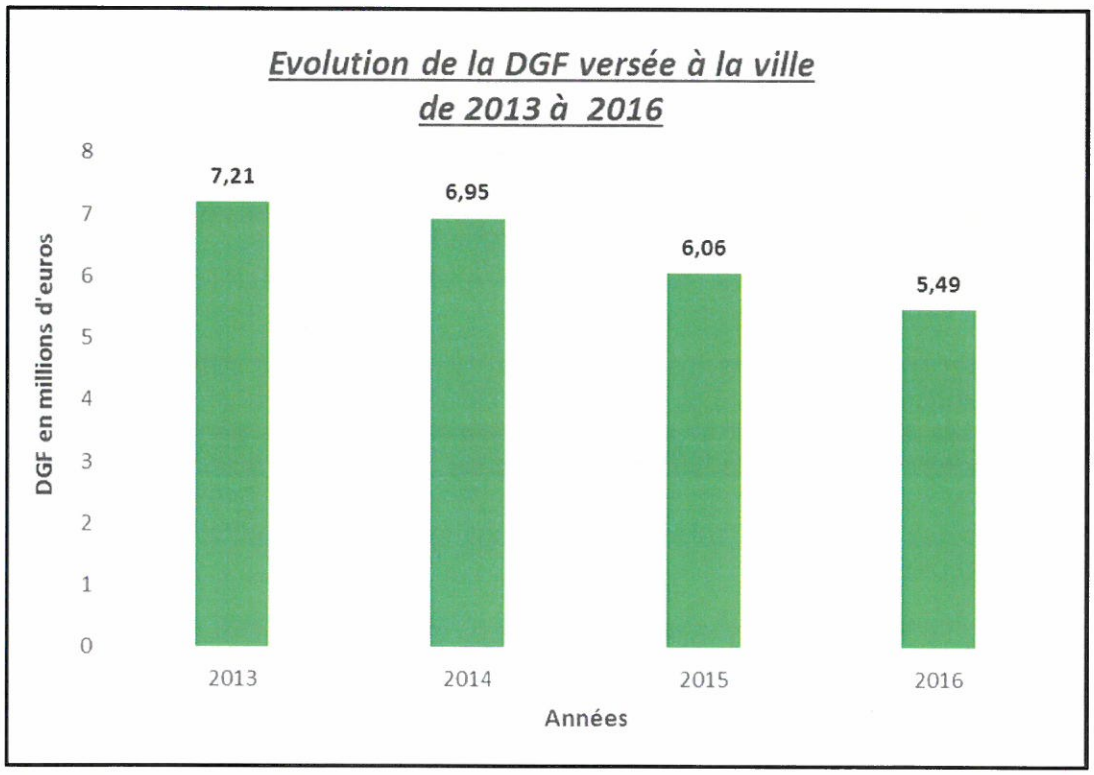

Les montants des autres dotations inscrits au BP 2016 seront fixés sur la base des dotations perçues en 2015.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), quant à elle, sera plus élevée puisque la Dotation Nationale de Péréquation disparaît en 2016, son montant est désormais intégré à la DSU.

En cours d'année un réajustement du budget sera effectué en fonction des sommes qui seront notifiées après le vote du budget.

La fiscalité locale

Malgré la baisse des Dotations de l'Etat, la commune en 2015 avait fait le choix de stabiliser le taux des impôts locaux par rapport à 2014.

Afin de maintenir un service public et de faire face aux dépenses obligatoires aggravées par la baisse de la DGF, la commune se voit dans l'obligation au nom de l'équilibre budgétaire d'augmenter les taux des impôts locaux de 3% cette année.

Le gouvernement affaiblit les Collectivités Territoriales pour réduire son déficit et contraint celles-ci à prendre des décisions impopulaires qui sont de sa responsabilité.

Il est à remarquer que le produit de l'augmentation des taux 560 000€ est inférieur à la perte due à la baisse de la DGF 570 000€.

Pour 2016, les taux s'établiront comme suit :

Taxe d'habitation	17.25 %	contre 16.75% en 2015
Taxe foncier bâti	18.10 %	contre 17.58% en 2015
Taxe foncier non bâti	125.43 %	taux identique à 2015.

Les services offerts à la population

La municipalité, dont la mission est de satisfaire les besoins de la population, s'engage à maintenir des actions riches et variées, dans différents domaines.

Les manifestations culturelles, festives et sportives seront, dans la mesure du possible, organisées pour continuer à faire de Franconville un véritable lieu de vie.

La municipalité poursuit sa politique culturelle avec une programmation diversifiée à l'Espace Saint Exupéry et l'organisation d'ateliers et spectacles musicaux, de stages de danses par l'Ecole de Musique.

Le réaménagement de l'espace public numérique devrait s'achever en 2016. L'achat de matériel informatique permettra à la Médiathèque de diversifier ses ressources.
Un nouveau volet d'action autour des jeux vidéo éducatifs sera créé, subventionné par la DRAC et le Conseil Départemental.

En ce qui concerne la vie dans les quartiers, la ville conserve les différentes animations menées dans les maisons de proximité.
De nombreuses actions seront organisées notamment l'aide à la parentalité et aux devoirs, des cours de français, des ateliers informatiques sans oublier des actions de prévention contre la délinquance.
La plupart de ces projets sont subventionnés dans le cadre du contrat de ville signé en juin 2015 pour 5 ans avec l'Etat.

Dans le domaine de la jeunesse, des mini-séjours et des stages sportifs seront organisés durant l'été 2016.
Dans le secteur de la Petite Enfance, la ville disposera à l'automne prochain de places supplémentaires en crèche collective.
Afin de répondre à une demande importante, la commune a passé un marché de réservation de 40 berceaux avec « la Maison Bleue »,
Cette nouvelle structure est actuellement en construction dans le quartier de l'Orme Saint Edme.
Dans le domaine de la restauration scolaire et les activités périscolaires :
Depuis le 1er janvier 2016, le quotient familial est désormais applicable pour les repas scolaires. Déjà mis en place pour les Centres de Loisirs, il était cohérent de l'étendre à la restauration afin d'harmoniser notre politique tarifaire.
La Ville continuera d'améliorer les services du **kiosque famille et du guichet unique.**

Dans un contexte national de vigilance accrue, la sécurité des Franconvillois demeure plus que jamais au cœur des priorités de la municipalité.
Les effectifs de la Police Municipale seront renforcés, ils passeront de 14 agents en 2015 à 18 en 2016. Les effectifs d'ASVP seront composés de 4 agents.
Une réflexion sur l'optimisation du temps de travail et de présence policière sur le terrain a été menée.
A compter du 1er avril, l'amplitude horaire de la Police Municipale sera élargie. Les nouveaux horaires seront les suivants : de 08h00 le matin à 02h00 le matin suivant 7jours/7. Cela représente 19h30 de présence policière en plus par semaine.
Le Centre de surveillance urbaine transféré le 1er octobre 2015 poursuivra sa mission. La Communauté d'Agglomération assurera la modernisation du système de vidéo surveillance sur notre territoire.

Le soutien au secteur associatif
La municipalité se trouve dans l'obligation d'ajuster son enveloppe dédiée au soutien des associations franconvilloises présentant un intérêt public et ce dans les domaines scolaire, social, culturel et sportif.
L'enveloppe totale des subventions s'élèvera pour 2016 à **1.024.917 €.**

Les dépenses de personnel
Conformément au débat d'orientation budgétaire de l'année 2015, la collectivité s'est inscrite dans un effort soutenu de maîtrise de sa masse salariale en rationalisant et en optimisant les ressources humaines.
a. Cette maîtrise de la masse salariale s'est appuyée sur des méthodes et des outils pour opérer des choix et nourrir le dialogue de gestion.
Tout d'abord, la gestion des ressources humaines s'est organisée autour d'une politique orientée sur le développement des compétences internes, la gestion des emplois, le plan de formation, l'évolution professionnelle et le recrutement en cas de nécessité.
Ainsi, l'ensemble de ces leviers mis en œuvre a induit une modification de la cartographie des effectifs par rapport à l'année 2014, et générant de fait des économies budgétaires

CATEGORIES	VILLE		
	2014	2015	Delta
TITULAIRES (stagiaires/titulaires)	567	553	(-) 14
CONTRACTUELS (contractuels/médecins/Assistantes Maternelles/remplaçants/activités accessoires)	217	215	(-) 2
CDI	14	15	(+) 1
VACATAIRES (vacataires horaires/professeurs)	691	657	(-) 34
APPRENTIS / CONTRATS AIDES	38	30	(-) 8
CONGE PARENTAL / DISPONIBILITE	36	32	(-) 4
CHOMAGE	52	76	(+) 24

b. En outre, l'année 2015 a également été marquée par une stabilisation des dépenses de masse salariale.

En effet, depuis le mois de juin 2015 et ce jusqu'en décembre inclus, les efforts menés ont eu pour conséquence des coûts de masse salariale inférieurs à ceux des mêmes mois de l'année 2014.
En conséquence de quoi, le réalisé de l'année 2015 s'élevant à 28 493 329 €, est stable en comparaison du réalisé de l'année 2014 s'élevant à 28 330 549 €.
Cette stabilisation s'est faite malgré la progression des cotisations et l'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité.

Ce phénomène de stabilisation s'explique donc par un changement dans le mode de fonctionnement de la collectivité en termes de ressources humaines :

- Favoriser les transversalités et la recherche de nouvelles organisations dans le cadre d'un dialogue social mené au sein du comité technique,
- Faire évoluer l'organigramme vers un organigramme hiérarchique et fonctionnel,
- Transférer des compétences à l'agglomération du Val Parisis : rappelons le transfert de 6 agents en charge de la vidéo surveillance et le transfert d'un agent travaillant au service emploi.

c. S'agissant de la construction du budget 2016, il est à noter que 3 variables ont été prises en considération lors de son élaboration :

- La part contrainte correspondant aux hausses des cotisations diverses telles que celles des retraites, des URSSAF, les rémunérations, le SMIC, les cotisations CNFPT.
- La collectivité n'a aucun pouvoir d'interférer sur ces éléments qui s'imposent à elle.
- La part maîtrisée qui implique un levier d'action sur les créations de poste, les suppléances (maladie, congés maternité, congés longue maladie, ...), les avancements d'échelon.
- La part discrétionnaire correspondant à une maîtrise précise des avancements de grade, des promotions internes et des régimes indemnitaires.

De ce fait, au regard des éléments qui viennent d'être évoqués, le montant qui devrait être proposé au vote du budget principal 2016, s'élève à 28 814 188 €.
En élément de comparaison, rappelons qu'était inscrite au BP 2015, la somme de 29 135 320 €.
Donc une économie de 321 132€.

B. Le budget d'investissement

La section d'investissement s'élèvera à **8 654 666€** contre **11 333 188€** en 2015. Les dépenses d'équipement (comprenant les restes à réaliser) devraient atteindre **4 241 382€** contre **4 411 365€** en 2015.

Les principaux postes de dépenses
En 2016, la ville entreprend de nouvelles opérations et poursuit les chantiers engagés sur 2015.

Extension et Réhabilitation de la maternelle 1 de la Fontaine Bertin	1 365 257 €
Mise aux normes réglementaires des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite	100 826 €
Gros travaux d'entretien du patrimoine existant	200 000 €
Divers travaux de voirie	150 000 €
Acquisition de lots immobiliers	300 000 €

Les recettes

Les ressources propres

- **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA) s'élèvera en 2016 à 770 000€. *Le taux du FCTVA pour les dépenses réalisées en 2014 est de 15.761%.*
- **Taxe d'aménagement** 150 000 €
- **Les Amortissements** : 1 031 635 €
- **Le virement** de la section de fonctionnement : sera de 4 388 376 €
- **L'affectation** du résultat de fonctionnement 2015 qui se monte à 271 247 €.

Les ressources externes

- Des subventions d'investissement de 407 000€ sont réparties comme suit pour le financement de l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle 1 Fontaine Bertin :
  357 000 du Conseil Départemental du Val d'Oise
  50 000 au titre de la réserve parlementaire sénatoriale.

- La ville prévoit pour 2016 un recours à l'emprunt de 500 000€.

IV. LA DETTE DE LA VILLE

La ville poursuit sa politique de désendettement. Depuis 2011, l'encours de la dette ne cesse de décroître. Le capital restant dû au 31 décembre 2015 s'élevait à 38,090M€ contre 40,6M€ au 31 décembre 2014. En fin d'année 2016, l'encours devrait atteindre 34,3M€ soit une diminution d'environ 3 millions d'euros par rapport à 2015.

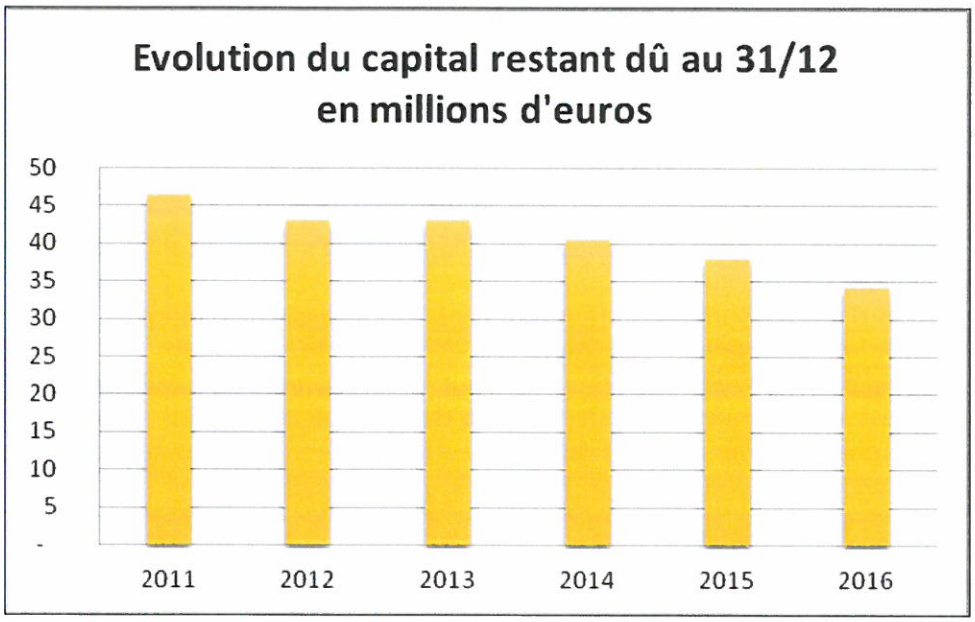

Les remboursements des annuités de la dette pèsent moins lourds dans le budget 2016 tant en capital qu'en intérêts.
Le montant des dépenses de remboursement de capital devrait en 2016 atteindre 3,7M d'euros contre 4M€ en 2015.
Quant aux intérêts, ils devraient diminuer de 126 050€ par rapport à 2015.
En 2016, la ville continuera sa politique de désendettement puisqu'elle fait le choix de n'emprunter que 500 000 euros auprès de ses partenaires financiers.
Il est utile de rappeler encore une fois que la dette de la ville de Franconville est exemptée de tout emprunt toxique. Tous les emprunts sont des produits non structurés.

La structure de notre dette est constituée à :
- 87% de taux fixes ou préfixes,
- 9% de livret A
- 4% de taux « à barrière » indexé à l'EURIBOR (moyennes des taux directeurs de 43 banques européennes).

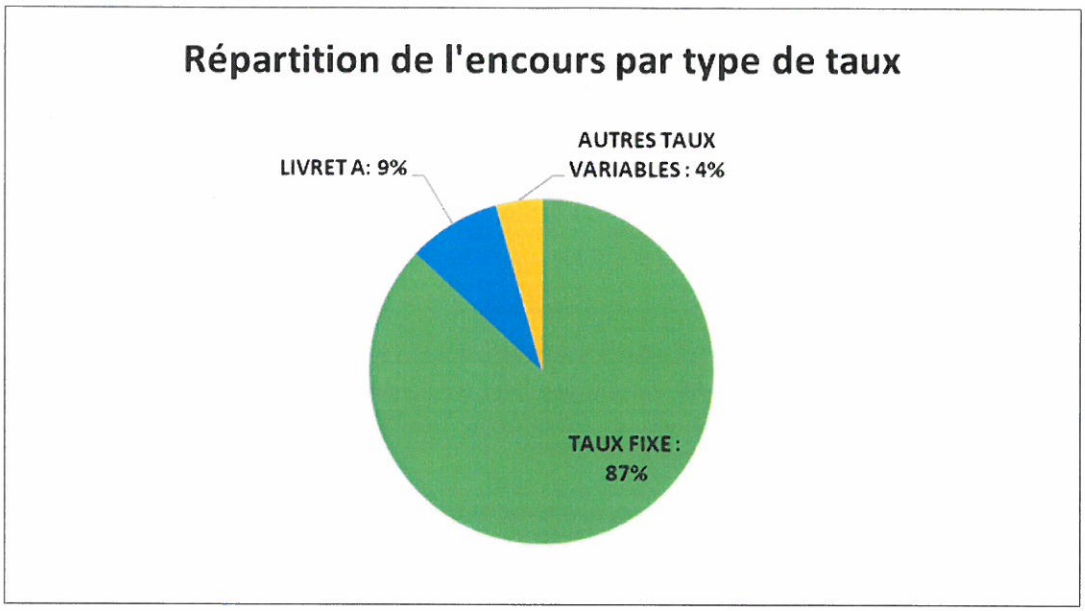

V. PROGRAMMATION FUTURE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Construction de nouvelles classes permettant de faire face à l'arrivée d'une population nouvelle sur le territoire Franconvillois.
Travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux sur la rue Plessis Bouchard
Aménagement de la voirie en faveur des transports et des liaisons douces.
Mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite (ADAP).
Divers travaux sur les équipements sportifs (toitures de gymnases, piscine…)
Gros travaux d'entretien du patrimoine existant (Centre Socio culturel Epine Guyon, Maternelle Bel Air…)

1/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'élève à **51.3 M€** contre 49.7 M€ en 2015.

Les dépenses

Les charges générales s'élèvent à **9 104 552.98 €** contre 10 040 384.07 € en 2015.
Les charges de personnel s'élèveront à **28 836 418 €** contre 29.135.320 € en 2015 ; soit une **économie de 298 902 €**.
Les subventions et frais assimilés représentent **2 963 939 €** contre 3 273 946 € en 2015. Cette diminution s'explique par l'ajustement de l'enveloppe consacrée au soutien des associations franconvilloises (1 024 917€).
Les charges en intérêts de la dette sont en baisse avec un montant de **1 440 270 €** contre 1 566 320 € en 2015 en lien avec le désendettement de la ville, soit 126 050 € d'économie.
Les dotations aux amortissements représentent un montant de **1 000 000 €** contre 1 066 239 € en 2015.
Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement y compris l'affectation du résultat s'élève à **4 439 032.75 €**.

Les recettes

✓***Les dotations de fonctionnement***

Pour 2016, les dotations de fonctionnement de l'Etat sont fortement en baisse suite au vote du projet de la loi de finances 2016 prévoyant une nouvelle baisse de l'enveloppe normée. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour Franconville s'élèverait à **5 496 814 €** contre 6 067 576 € soit une baisse de 9.4%.

Après une baisse de 262 530 € en 2014, de 883 243€ en 2015, la ville devrait perdre encore **570 000 €** de recettes. Le montant définitif ne nous sera communiqué par l'Etat qu'en avril soit après le vote du budget.

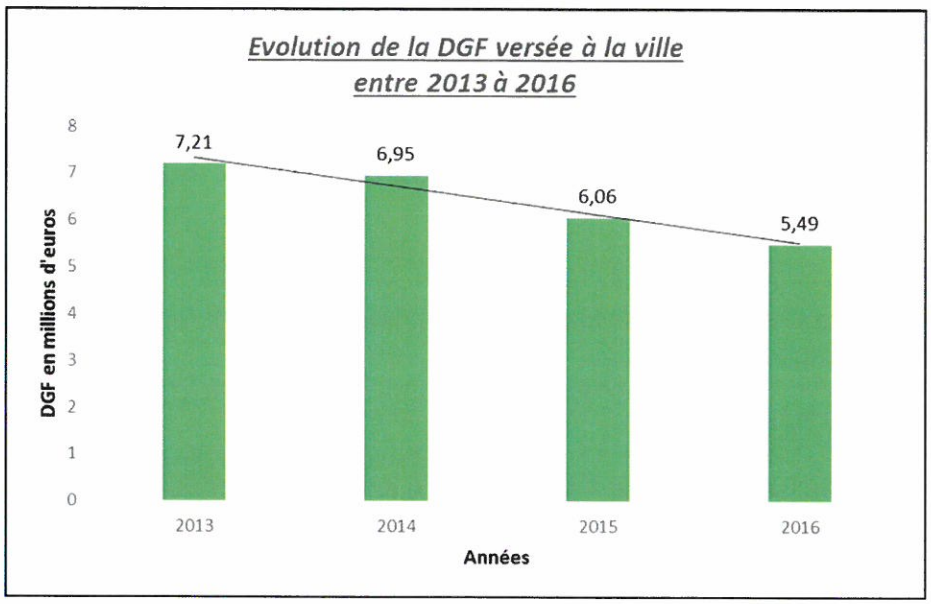

En ce qui concerne les autres dotations, aucune information ne nous a été transmise à ce jour, sur les enveloppes à percevoir, notamment pour la Dotation de Solidarité Urbaine, le Fonds de Solidarité d'Ile de France et la Dotation Globale de Décentralisation ; les montants inscrits sont ceux perçus au titre de 2015. Des réajustements seront sans doute nécessaires en cours d'année. A noter, la disparition de la Dotation Nationale de Péréquation dont le montant est intégré dans la DSU.

✓***La fiscalité***

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la commune en 2015 avait fait le choix se stabiliser le taux des impôts locaux par rapport à 2014.

Afin de maintenir un service public de qualité et de faire face aux dépenses obligatoires aggravées par la baisse de la DGF, la commune se voit dans l'obligation d'augmenter le taux des impôts locaux de 3% cette année. Pour 2016, les taux s'établiront comme suit :

- Taxe d'habitation : **17.25 %** contre 16.75% en 2015.
- Taxe sur le foncier bâti : **18.10%** contre 17.58% en 2015
- Taxe sur le foncier non bâti : **125,43%** contre 125.43% en 2015.

Il est à remarquer que le produit de l'augmentation des taux (560 000 €) est inférieur à la perte due à la baisse de la DGF (570 000 €).

2/ L'IMPACT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE L'INTERCOMMUNALITÉ SUR LES FINANCES COMMUNALES

Par arrêté en date du 14 décembre 2015, le Préfet de Département a autorisé la fusion des établissements intercommunaux des Communautés d'Agglomération Le Parisis et Val et Forêt (à l'exception de Saint-Prix et Montlignon) étendue à la Commune de Frépillon à compter du 1er janvier 2016. Cette nouvelle entité, Val Parisis, regroupe 15 communes atteignant 266.511 habitants.

Au fur et à mesure des transferts de compétences effectués en cours de d'exercice, l'attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées, validés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT).

Les charges actuellement transférées sont les suivantes :

- Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage : **16 667 €**
- Lutte anti-graffitis : **30 344 €**

- Transports - ligne 3037 : **220 174 €**
- Gestion des Buttes du Parisis : **23 049 €**
- Voirie (Chaussée Jules César et le rond-point Rhin et Danube) : **107 118 €**
- Zones d'Activités Economiques : **50 287 €**
- Création d'Aires d'Accueil des Gens du voyage : **10 298 €**
- Eclairage public et la signalisation : **818 951 €**
- Centre de Surveillance Urbain : **462 687 €**
- Emploi : **32.103 €**
- Mission Locale : **63.229 €**
- Prévention spécialisée : **62.000 €.**

Le montant de l'attribution de la compensation 2016 s'élèvera donc, après déduction des charges transférées à **6 800 982 €** contre 8 029.314 € en 2015.
La ville percevra en 2016 la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui se monte à **702 633 €** ce montant est maintenu par rapport à 2015.

3 / BUDGET D'INVESTISSEMENT

Il s'élèvera au total à 8 635 923 € contre 11 333 188 € en 2015. Les dépenses d'équipement brutes (comprenant les restes à réaliser) seront de 4 260 403.77 € contre 4 411 365.74 € en 2015.

Les principaux postes de dépenses

En 2016, la ville entreprend de nouvelles opérations et poursuit les chantiers engagés sur 2015 :

- Extension et Réhabilitation de la maternelle Fontaine Bertin n°1 **: 1 365 257 €**
- Mise aux normes réglementaires de 18 bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite **: 100 826 €.**
- Gros travaux d'entretien du patrimoine existant : **200 000 €**
- Travaux de voirie:**150 000 €.**
- Préemption de lots immobiliers : **300 000 €**
- Achats divers : mobilier, gros matériel, logiciel…

Les recettes

✓***Les ressources propres***

- **F**onds de **C**ompensation de la **TVA** (FCTVA) s'élèvera à **770 000 €.** Cette recette est calculée en fonction d'un taux forfaitaire fixé à **15.761%** appliqué sur le montant TTC des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2014.
- Taxe d'aménagement : **150 000€**
- Amortissements : **1 000 000 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **4 439 032.75 €**
- Affectation du résultat de fonctionnement 2014 (compte 1068) : **233 482.83 €.**

✓***Ressources externes***

- Subventions d'investissement : **407 000 €** soit :
- **357 000 €** : subvention départementale pour les travaux d'extension et la réhabilitation de l'école maternelle Fontaine BERTIN 1.
- **50 000 €** au titre de la réserve parlementaire affectée aux travaux de bâtiment scolaire de la maternelle Fontaine Bertin 1.

L'emprunt sera de **500 000 €** en application de notre politique de désendettement.

4/ SITUATION DE LA DETTE

La ville poursuit sa politique de désendettement. Depuis 2011, l'encours de la dette ne cesse de décroître. Le capital restant dû au 31 décembre 2015 s'élevait à 38,09M€ contre 40,6M€ au 31 décembre 2014. En fin d'année 2016, l'encours devrait atteindre les 34,3M€ soit une diminution d'environ 3 millions d'euros par rapport à 2015.

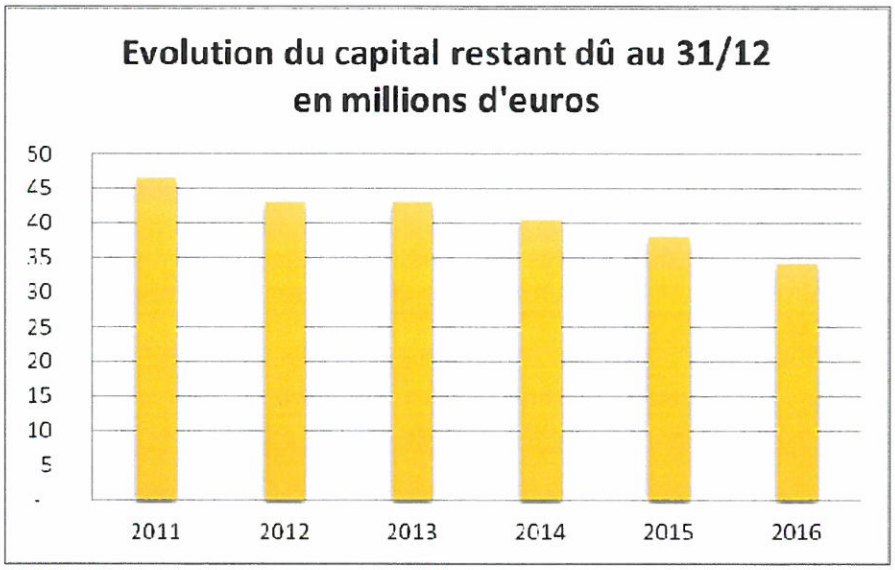

Quant à la structure de la dette, elle est composée à 87% de taux fixes de 13% de taux variables (dont 9% livret A).

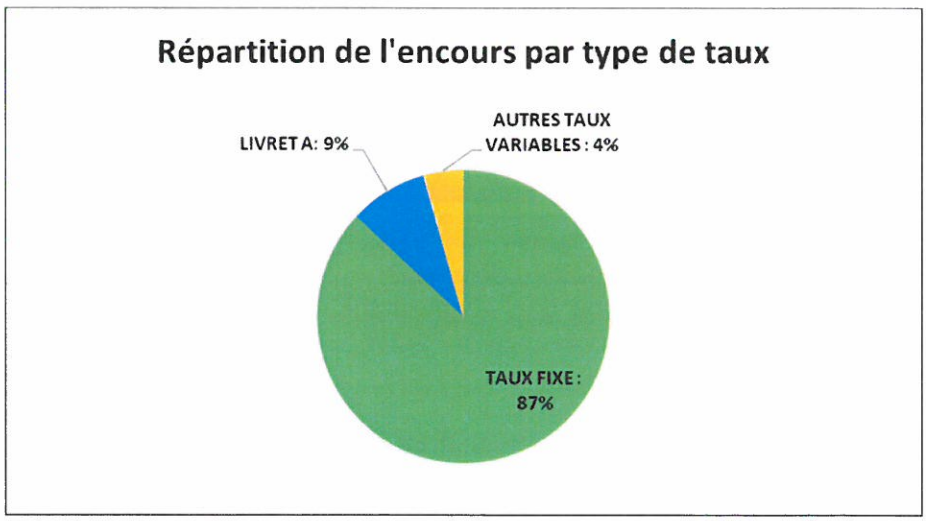

Pour finir, le rapport des orientations budgétaires que je viens de vous présenter au nom de la majorité municipale j'ajouterai qu'il n'y a pas emprunt dit structuré c'est-à-dire toxique ni réel ni potentiel.
Vous avez pu constater que budget après budget nos marges de manœuvre se réduisent dangereusement.
Cela est principalement dû à la réduction drastique et arbitraire de la DGF.
Nous souscrivons à l'idée que les collectivités locales prennent leur part dans la réduction des déficits publics et nous prenons notre part.
Mais le manque de concertation et la brutalité de la méthode ont eu pour effet de mettre en péril l'équilibre de nos finances nous obligeant ainsi à nous substituer à l'état pour augmenter la fiscalité.
Reconnaissez avec nous que nous subissons une situation inédite et grave imposée par le gouvernement avec en plus l'impopularité de l'augmentation de la fiscalité.
En trois ans nous avons perdu la somme de **1.715.773 euros** de dotation.
Cette année encore, par une gestion rigoureuse nous avons réussi à équilibrer nos finances mais rien n'est moins sûr pour les années à venir.

Une incertitude significative demeure concernant nos finances il s'agit de l'éventuelle revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui pourrait résulter de la négociation annoncée pour le mois de février cette année qui augmenterait encore notre masse salariale.
Soucieux des problèmes générés par la situation économique de notre pays nous n'avons répercuté sur les taux que la diminution en valeur absolue de la diminution de la DGF.
Aujourd'hui nous avons dépassé le stade des économies et nous entrons dans une période de sacrifices qui va inéluctablement avoir une répercussion sur nos finances.
Nous sommes tous face à des réalités incontestables, l'accroissement de la fiscalité, le chômage, la baisse du pouvoir d'achat et la pauvreté nous devons donc continuer à nous mobiliser pour le bien de nos administrés.
Mes chers collègues nous avons été élus pour agir et non pour commenter nous devons poursuivre la tâche que nous ont confier les Franconvillois travailler et encore travailler sérieusement dans le seul et unique but être utiles à nos concitoyens.
Merci.

M. USTASE (Faire Front pour Franconville)
Pour justifier le bétonnage de notre ville et la disparition de nombreux pavillons et de leurs espaces verts, vous évoquez, Monsieur le Maire, la nécessité d'augmenter sa population afin de bénéficier de plus de rentrées fiscales en ces temps difficiles pour les communes. Or, les Franconvillois subissent la double peine car, s'ils ont bien vu la transformation de leur ville avec ses conséquences fâcheuses, notamment sur l'environnement, non seulement ils n'ont pas constaté une stabilisation de leurs impôts locaux, mais on leur annonce, lors de ce Conseil municipal, une augmentation de 3% ! Les élus FN sont, bien sûr, opposés à ces mesures alors que, demain, lors du vote du budget du Département, notre Conseillère départementale, votre Adjointe, s'apprête, elle-aussi, à voter une augmentation de la taxe foncière départementale.

M. LE DU (Vivre à Franconville)
Nous avons bien noté les modifications – mineures – des montants, mais pourriez-vous nous donner quelques chiffres qui ne figurent pas au dossier ?
En Fonctionnement : compte tenu de l'augmentation de la population, quelle est la variation des bases d'imposition que vous prévoyez ou estimez ? Et donc quel sera le montant d'impôts supplémentaires
?
En Investissement : j'aimerais avoir les chiffres des restes à réaliser, à la fois pour les dépenses d'équipements et pour les subventions d'investissements. Et par ailleurs, prévoyez-vous des ventes de terrains en recettes ?
Vous venez de nous communiquer le chiffre du résultat 2015, c'était une de nos interrogations. Vous affectez la quasi-totalité au Fonctionnement puis un virement d'un montant encore plus important en retour d'investissements, plutôt que de virer la somme directement à l'Investissement. Pourquoi ce procédé ?

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)
Merci Monsieur le Maire.
Pour poursuivre dans le sens des questions posées par mon collègue Yann Le Du, et m'exprimant au nom du groupe Vivre à Franconville, je reviendrai sur les grandes masses budgétaires et financières présentées dans le dossier.
Sur la baisse des dépenses à caractère général, il est difficile d'évaluer l'effort réel car nous n'avons pas le détail des baisses proposées.
Sur la baisse des charges de personnel, elle est en trompe l'œil. Vous indiquez une baisse de près de 300 000 euros. Or, nous vous rappelons que le transfert à l'agglomération de la vidéosurveillance s'accompagne d'une baisse de notre attribution de compensation de 550 000 euros. Le calcul est simple : à minima les charges de personnel augmentent de 250 000 euros.
Sur la dette, elle baisse mais cette baisse ne repose sur aucune logique, ni saine, ni durable. Jusqu'en 2015, vous avez vendu les terrains municipaux, près de 12 millions d'euros, afin de

réduire la dette pour un peu moins de 9 millions. Aujourd'hui, vous coupez à la hache dans les investissements.

Sur les recettes nouvelles, elles reposent sur des hausses d'impôt (8,15% depuis 2014) et des augmentations des tarifs municipaux. Voter majorité est la seule du département à augmenter ses taux et en 2014 et en 2016.

Sur le niveau d'investissement, il est toujours aussi faible, à tout juste 4 millions d'euros. Alors que notre ville se renouvelle à marche forcée, l'accompagner des investissements nécessaires est pourtant essentiel. Nous attendons, également, le montant des restes à réaliser, afin de préciser notre analyse.

De manière générale, la baisse des dotations de l'Etat à hauteur de 570 000 euros, c'est votre propre évaluation pour l'année 2016, de ne peut pas justifier à la fois des hausses d'impôt, l'augmentation bien au-delà de l'inflation des tarifs des services municipaux, la baisse des subventions aux associations et la baisse durable des investissements. Vous devez aussi gérer les conséquences de votre propre gestion.

Dans le cadre du débat politique de ce jour et dans le contexte de densification que la ville connaît depuis 2010, nous souhaitons mettre l'accent sur les questions éducatives, celle des déplacements et celle de la tranquillité publique.

La question éducative, avec notamment les secteurs scolaires et périscolaires, reste un enjeu majeur.

Effectivement, des retards pris dans l'entretien et la réhabilitation des écoles, une gestion opaque de la carte scolaire et des dérogations, des classes parfois surchargées, une administration qui tarde à être modernisée ... sont autant de réalités quotidiennes, que personne ne peut nier.

Nous défendons, depuis plusieurs années, la mise en œuvre d'une étude prévisionnelle des effectifs scolaires. Effectivement, face aux effets de la densification, nous demandons la réalisation de cette étude, afin d'anticiper les moyens éducatifs à mettre en œuvre, d'adapter la carte scolaire et d'accueillir tous les élèves dans les meilleures conditions.

De même, nous plaidons pour un programme d'investissement pluriannuel connu et chiffré pour les écoles et accueils de loisirs de Franconville. Il n'est plus acceptable que les accueils de loisirs maternels organisent leurs activités dans les réfectoires des écoles. Pareil, la réhabilitation de l'école maternelle de la Fontaine Bertin était déjà inscrite dans les orientations budgétaires présentées par votre majorité en 2014. Deux années plus tard, nous y sommes encore.

Enfin, la modernisation de l'administration reste toujours d'actualité. Le fonctionnement du « kiosque famille » peut être largement amélioré. Malgré la dématérialisation, les démarches restent encore répétitives. La procédure d'inscription à l'école reste également très perfectible. Un exemple : pourquoi les formulaires à remplir lors de l'inscription ne sont pas téléchargeables sur le site de la ville, afin que les familles puissent les remplir préalablement, permettant d'accélérer le temps de traitement par les services ?

Nous restons également attentifs au sujet des déplacements. Là aussi, la densification n'est pas sans conséquence.

Il est indispensable, en lien avec le PLU et en concertation avec les usagers, d'élaborer un Plan de Déplacement. Des axes sont aujourd'hui saturés, la partie du boulevard Maurice Berteaux entre le boulevard du Bel Air et l'avenue du Général Leclerc est totalement embouteillée à certaines heures. De même, des rues, la rue Marius Dumont par exemple, devrait très certainement être mises en sens unique. Cette réflexion globale doit être mise à l'étude dès cette année.

De même, des résidences gérées par les bailleurs sociaux ont des parkings couverts, parfois très peu utilisés faute de sécurisation. Cette situation conduit à augmenter le stationnement en surface. Or, les rues et le nombre de places ne sont pas toujours extensibles. Nous défendons un dispositif municipal visant à réhabiliter et sécuriser les parkings existants, en lien avec les bailleurs. Peinture, éclairage, musique, vidéosurveillance, ces opérations peuvent s'inscrire dans le cadre de conventions. Il nous semble préférable d'assumer, en partie, cette charge financière et conforter les parkings existants plutôt que de réaliser de nouveaux travaux en surface et transformer les quartiers ou résidences en parkings à ciel ouvert.

Nous souhaitons défendre l'idée d'un second parking à vélos et sécurisé sur la gare de Franconville. Le premier est aujourd'hui saturé. Vous aviez annoncé, initialement en 2008, 500 places disponibles à la gare. Nous en sommes loin et les besoins sont réels.

Enfin, sur les questions de tranquillité publique.

Vous connaissez nos réserves quant au déploiement exponentiel de la vidéosurveillance sans qu'à aucun moment donnée, ni en commission municipale, ni en conseil municipal, les élus n'aient pu obtenir des éléments d'évaluation chiffrée ou non-chiffrée. **Le manque d'information autour des questions de sécurité nous préoccupe.** Effectivement, il n'y a aucun contrôle du conseil municipal sur les conditions de mise en œuvre des moyens liés à la sécurité et sur l'évaluation des outils et mesures prises. Ce contrôle n'est pas une condition secondaire, c'est même une question démocratique. De même, les délais pour obtenir le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sont très longs. Nous le demandons maintenant depuis plusieurs semaines.

Il y a aujourd'hui trois quartiers prioritaires sur notre ville : Montédour, La Fontaine Bertin et la Mare des Noues-Orme Saint-Edme. Les moyens alloués à la prévention et à la médiation sont faibles, voire quasi inexistants et ceux alloués à l'animation des quartiers, plus précisément à la jeunesse, baissent, la preuve, encore, avec la suppression d'un poste d'éducateur lors du dernier conseil municipal.

Nous sommes également opposés à l'armement de la police municipale. Nous assistons aujourd'hui à un mouvement national qui conduit peu à peu les polices municipales à suppléer la police nationale. Pourtant, s'il existe deux polices, l'une nationale, l'autre municipale, c'est bien que leurs missions ne sont pas les mêmes. Les agents de la police municipale sont, de fait, exposés de plus en plus à des situations à risque auxquelles ils ne devraient pas être confrontés. Face à cette fuite en avant, nous demandons que les effectifs de la Police Nationale soient rétablis. L'armement des policiers municipaux est une « fausse bonne idée » quant à la sécurisation de ces agents. Ce qui les insécurise, c'est le fait que l'on entretienne une confusion entre les uniformes, les véhicules et de fait les missions des agents de la Police Nationale et les agents de la Police Municipale. Tout est fait pour faire croire que les polices municipales sont des polices nationales « locales ».

Enfin, la mise en œuvre de la politique intercommunale de sécurité. Vous connaissez notre désaccord sur le transfert de la vidéosurveillance à l'agglomération, l'impréparation du dossier et les coûts importants à venir, alors que la ville a déjà investi dans un centre de vidéosurveillance. De même, soit la politique de sécurité est municipale, soit elle est intercommunale mais le découpage de cette compétence va nuire à l'efficacité des actions mises en œuvre.

Vous comprendrez, alors, Monsieur le Maire, que si tout ne nous oppose pas, nous ne partageons ni les orientations politiques présentées, ni les choix budgétaires et financiers qui en découlent. Nous voterons contre.

M. DELATTRE

Je vais répondre tout d'abord sur le reproche d'avoir construit trop de logements sur la commune. Il est vrai que nous avons dit que la raison était d'augmenter le potentiel fiscal. Mais si nous n'avions pas construit ces 3 % de logements, nous aurions dû en construire aux alentours de 10 % !

Nous n'avons pas encore les chiffres 2016, mais en 2015, les nouveaux logements ont rapporté 500 000 €. Vous êtes peut-être indifférents au macro développement communal, mais si vous regardiez les chiffres de l'INSEE, vous verriez que les tendances vont vers une forme de dynamisme pour notre ville. Car les tendances précédentes tendaient à prouver une paupérisation d'au moins la moitié de notre population. Il nous fallait des moyens pour maintenir des services à la hauteur de notre ville. Il faut le dire, nous sommes en compétition avec les villes voisines, on le constate au sein de la Communauté d'Agglomération. Je ne regrette pas de l'avoir fait, je l'assume. Je n'ai pas voté la loi SRU. Mais à partir du moment où on l'aménage sur le plan local, elle s'avère être une loi utile, voire nécessaire. La courbe de natalité augmente en France par rapport à nos voisins européens, il nous faut donc plus de logements. C'est plutôt une bonne nouvelle. Nous sommes situés à 17km de Paris, nous appliquons un politique de qualité pour le logement notamment, nous construisons la ville dans la ville, à contrario de ce qui s'est fait avec les villes nouvelles : utiliser des milliers d'hectares agricoles ou verts pour y construire de grandes agglomérations.

A l'élaboration de notre PLU – que nous avions prévu pour 10 ans - les secteurs rendus constructibles ont vite attiré la convoitise des agents économiques, venus en plus grand nombre qu'escompté. Il est plutôt curieux d'entendre les critiques alors que nous sommes tenus d'établir un PLH (Plan Local de l'Habitat) qui s'intègre dans notre environnement, c'est-à-dire la Communauté

d'Agglomération ! Même le Préfet nous a reproché de ne prévoir que 300 logements alors qu'il en escomptait 600.
En ce qui concerne les terrains, je vous rappelle qu'ils n'avaient aucune valeur avant que nous n'établissions le PLU en les rendant constructibles ; voilà pourquoi nous avons pu les vendre aux prix inscrits en recettes au budget de la ville ! Je vais donc vous parler du terrain derrière la caserne des Pompiers. A cet endroit, il y avait une ancienne gare, La Croix Blanche, qui regroupait les anciens bâtiments le centre urbain, c'est-à-dire les plaines du Plessis-Bouchard, de Beauchamp, jusque Taverny. Puis, au niveau de l'Etat, il a été mis fin au programme des villes nouvelles et nous nous sommes retrouvés avec des dossiers en grand désordre à gérer... et ces terrains, autour du projet de gare, étaient constructibles, ce que tout le monde a oublié. Cela a été matérialisé sur le PLU. Je ne crois pas que les habitants de ce secteur se plaignent de la situation ! Vous vous souvenez de cette Ministre qui voulait immédiatement construire sur cette parcelle et la commune n'aurait pas eu un euro de cette opération ! Je pourrais multiplier les exemples, comme les terrains en bordure de l'autoroute avec Vinci ou l'immeuble en entrée de ville.
Alors, dire que l'économie de 350 000 € que nous avons réalisée sur les dépenses de personnel vous s'évanouir dans de prétendus projets sur la Police municipale avec l'Agglomération, ce n'est pas sérieux !
Concernant les parkings, nous avons apporté notre contribution avec la réfection de ceux de Montédour. Nous sommes d'accord pour donner un coup de main, mais nous ne sommes pas propriétaires, ce sont les Offices d'HLM. Actuellement, nous sommes en discussion avec le nouveau propriétaire de la résidence derrière le petit centre commercial Cadet de Vaux.
Pour les nouvelles constructions, on nous a incités à baisser la garde sur les possibilités de parkings, mais nous avons tenu bon. Car de nos jours, les problèmes de stationnement sont récurrents.
En ce qui concerne la Gare, nous nous efforçons de faciliter les liaisons vers la gare, en bus ou en vélo. Mais que je sache, il y a deux parkings à vélo à la gare, le deuxième ne s'est pas envolé ?
M. le Directeur des Services Techniques me confirme qu'il y en a toujours deux. En effet, il y en a un qui est plus utilisé que l'autre. Nous sommes donc tout à fait d'accord pour faciliter les circulations douces, mais dès lors que l'on touche à la voirie, cela a un coût important et nous ne sommes pas en mesure de mener tous les travaux. Par contre, une fois les deux constructions sur le secteur de la gare terminées, nous essaierons avec M. Melki de mettre en œuvre un plan de circulation et de zones de stationnement. Mais ce n'est pas simple car lorsque vous modifiez les habitudes des uns et des autres, ce sont des dizaines de réunions, car la moitié de la rue n'est pas d'accord, cela est systématique.
Quant à la DGF, nous avions annoncé trois fois un million d'euros en moins et ceci basé sur des chiffres avancés par les services de l'Etat. Et enfin une petite éclaircie ! Un début de réforme de la DGF vient d'être amorcé et il atténue quelque peu les inégalités, bien qu'elle demeure toujours inégalitaire. A terme, s'appliquera une péréquation généralisée. Mais au niveau du territoire, le système est inégal entre la Province et la Région parisienne, qui sera perdante. Car en Ile-de-France, le coût de la vie en général est plus élevé. Et cette donnée n'est pas intégrée. Donc l'Etat fournit une enveloppe globale et laisse les associations de communes se débrouiller pour la péréquation. Deux Parlementaires ont réalisé un gros travail de fonds sur le dossier, nous sommes en train de finaliser la réforme, qui intègre la notion de centralité. Donc, si vous êtes capables de me dire quelle est la commune centrale entre Franconville, Ermont, Sannois...! Ce sont des dossiers très techniques. Un groupe de parlementaires – députés et sénateurs – va continuer à y travailler, mais je crois qu'un certain nombre de députés n'a pas conscience de la réalité du terrain et de nos difficultés dans nos communes ! C'est ce qui me fait dire que si on a des députés et des sénateurs loin des mandats locaux, la vie des conseils municipaux va être compliquée !
Je suis d'accord sur le fait que les maires n'ont pas à assumer le rôle de la police, c'est une mission régalienne de l'Etat. Par contre, la difficulté est que l'on ne peut pas répondre cela à une personne qui vient vous voir alors qu'elle a été agressée pour la 4ème ou la 5ème fois devant un distributeur de billets !
Sur la dette, vous pourriez dire que nous n'empruntons que 500 000 €, c'est un bel effort !

M. LE DU (Vivre à Franconville)
Merci pour cet exposé sur l'historique de la construction de la résidence Rêve de Parc, mais nous cherchions les chiffres manquants et si vous aviez prévu des ventes de terrain, sans polémique aucune. Ceci dit, Rêve de Parc n'est pas un exemple de densification urbaine... Donc 500 000€, cela fait un millier d'habitants si je ne me trompe pas.

M. DELATTRE
Il est facile de critiquer durant les 18 mois ou 2 ans de travaux, qui enquiquinent tout le monde et dire « nous, nous ne ferions pas cela ! ». Mais quelles sont vos propositions ? Nous aurons les bases d'imposition fin mars, voire mi-avril. Il arrive parfois que nous ayions alors de bonnes nouvelles, de bonnes perspectives.

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)
Vous vous désendettez pour mieux vous ré-endettez à un autre moment, c'est ce que nous avons cru comprendre. Il est vrai que vous nous avez souvent tenu des propos sur les taux d'emprunts. Aujourd'hui, ils sont particulièrement faibles, et cet état de fait pourrait nous ouvrir des perspectives.
J'espère que la Une du prochain Journal municipal fera état que les collectivités territoriales et l'Etat ont travaillé main dans la main et que la baisse de la DGF est moins importante qu'annoncée. D'ailleurs la dotation pour Franconville et Montlignon allait augmenter alors que celle d'Ermont – de façon assez inexplicable – baisse.
L'inquiétude que l'on peut avoir, concerne surtout la DSU, dont la réforme risque de pénaliser Franconville si le nombre de logements sociaux pris en compte a diminué par rapport à l'année dernière.
Par rapport à la Police municipale, nous comprenons bien vos difficultés face aux attentes de nos concitoyens. Mais les Elus locaux sont aussi là pour rappeler l'Etat à ses responsabilités. Je ne sais pas si l'on peut évoquer la renationalisation de la Police municipale, ce qui a été le cas à une époque. Mais la mise à disposition d'armes à des policiers municipaux est un sujet très important : gestion du stress et des situations à risque...
Quant aux parkings à vélo, oui, en effet, il en a un de chaque côté. Mais d'un côté, le parking à vélo est totalement saturé. En tout cas, les gens sont très satisfaits lorsqu'ils sont utilisateurs.

MME LE MOING
Je reviens sur vos interrogations, M. Raisséguier, sur le kiosque familles.
Il a été mis en fonction l'année dernière, il reste des améliorations à apporter au logiciel, nous avons travaillé avec Mme Cavecchi et M. Gaillard sur la possibilité de faire évoluer le système. Par exemple : une application ou d'autres services en ligne. Nous sommes conscients que nous sommes au démarrage de l'action et du service. Par rapport aux centres de loisirs, nous avons diffusé un questionnaire aux enfants et aux parents sur le fonctionnement et nous organisons une réunion le 17 mars prochain, à laquelle je vous convie, pour le retour des questionnaires.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition des Listes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », le Conseil municipal VOTE les orientations budgétaires pour le Budget Primitif 2016 de la ville.

QUESTION N°4

OBJET : FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET ASSAINISSEMENT. M. SOUIED
La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des Collectivités Territoriales.
Cet article modifie les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Débat d'Orientations Budgétaires. Un Rapport d'Orientations Budgétaires donne désormais lieu à un vote du Conseil municipal.

La note de synthèse a pour objet de présenter le rapport d'orientations budgétaires 2016 du budget annexe Assainissement.

Le budget 2016 a été élaboré de la manière suivante :

1/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'élève à **3 009 000 €** contre 2 700 000 € en 2015.

Les dépenses

Les charges générales s'élèvent à **207 500 €** contre 205 500 € en 2015.

Les charges de personnel s'élèveront à **311 700 €** contre 378 350 € en 2015. La réduction de ces dépenses s'explique par une diminution des effectifs suite à un départ en retraite.

Les charges en intérêts de la dette s'élèveront à **200 €** en 2016.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de **301 620 €** contre 301 881.32 € en 2015.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement y compris l'affectation du résultat s'élève à **815 551.03 €** contre 206 778.76€ en 2015.

Pour 2016, les recettes d'exploitations s'élèveront à **930 400 €** réparties comme suit :

- 900 000 € pour la redevance d'assainissement. Depuis juillet 2014, c'est la Société Fayolle qui est le nouveau délégataire de service public pour l'assainissement collectif et non collectif.
- 28 000 € pour la participation à l'assainissement collectif
- 2 400 € pour le prélèvement en milieu naturel.

2 / BUDGET D'INVESTISSEMENT

Il s'élèvera au total à **1 056 000 €**. Les dépenses d'équipement brutes seront de **1 048 000 €.**

Les principaux postes de dépenses

- Gros travaux d'entretien de réseaux sur diverses rues (430 000€)
- Remplacement du collecteur rue des Onze Arpents (200 000€)
- Réfection du collecteur visitable rue Maurice Berteaux (100 000€)
- Remplacement du collecteur rue du Plessis Bouchard (400 000€)
- Provision pour les travaux imprévus (200 000€).

Les recettes

✓***Les ressources propres***

- **F**onds de **C**ompensation de la **TVA** (FCTVA) s'élèvera à **44 250 €.** Cette recette est calculée en fonction d'un taux forfaitaire fixé à **15.761%** appliqué sur le montant TTC des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2014.
- Amortissements : **301 620 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **815 551.03 €.**

3/ SITUATION DE LA DETTE

En 2016, le remboursement de la dette en capital s'élèvera à **19 400 €.**

La dette du budget Assainissement se compose de 6 emprunts dont 5 octroyés par l'Agence de l'Eau

Seine Normandie dans le cadre du subventionnement d'opérations d'investissement. Ces prêts sont exonérés d'intérêts.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition de la Liste « Faire Front Pour Franconville », le Conseil municipal VOTE les orientations budgétaires pour le Budget Primitif 2016 de l'assainissement.

QUESTION N°5

OBJET : SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC – ANNÉE 2016.

MME CAVECCHI

Je souhaiterais ajouter un mot sur le prix de la cantine avant d'entamer mon exposé sur l'Institution Jeanne d'Arc. Vous avez évoqué tout à l'heure l'augmentation des tarifs municipaux.
Nous avons procédé à un Benchmarking **(*)** sur les villes avoisinantes et sur les mêmes tranches de revenus (quotient familial), nous sommes parmi les moins chères par rapport à Ermont, Sannois, Argenteuil, Osny, Eaubonne... Sachez qu'une fois la participation des familles perçue, il reste à la charge de la ville plus de 3 millions d'euros, soit 74 % du prix de la fabrication des quelque 380 000 repas préparés par an (frais de personnel, fluides, locaux, achat des denrées, des matériels...). Selon moi, il s'agit d'une véritable solidarité des Franconvillois, grâce au quotient familial, nous nous rapprochons de ce qui est fait pour les centres de loisirs.
Voilà ce que je souhaitais dire à ce sujet.
Revenons donc à l'objet de la délibération n°5.
La ville est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association domiciliées sur sa commune. La loi nous oblige donc à fournir une dotation pour les élèves inscrits en élémentaire pour cette institution. Cependant la commune de Franconville souhaite apporter son aide aux élèves de maternelle également.
Pour le calcul de la participation, nous tenons compte du Compte Administratif 2014 et nous notons dans un premier temps le nombre d'élèves inscrits dans le public élémentaire, soit 2180 élèves, et 1 564 dans les écoles maternelles publiques. Au total, nous avons 3 744 élèves inscrits dans le public.
Sont pris en compte dans le calcul, les services communs de la ville pour l'enseignement du 1er degré dans le public, auquel on retranche l'indemnité versée par l'état pour les professeurs des écoles logés.
On y ajoute :
- Les frais de ménage dans les écoles ;
- Les ATSEM (pour la part réglée à celles-ci ;
- On soustrait la partie précédemment versée à Jeanne d'Arc et les frais d'étude (payés par les parents) ;
- Viennent en plus : le transport en bus, le sport scolaire, les classes de découverte (il s'agit de la moitié de la somme, puisque l'autre partie est versée par les parents) et le mobilier scolaire (puisque la circulaire du Ministère de l'Education Nationale du 15 février 2012 intègre le renouvellement même si l'on aurait pu penser que cette dépense pouvait figurer dans l'investissement).

Ensuite, on applique une règle de trois pour le nombre d'élèves franconvillois fréquentant le public, et les élèves franconvillois de Jeanne d'Arc en élémentaire (soit 176) puis avec le nombre d'élèves de maternelle (soit 60).
Un chiffre intéressant à retenir est celui du coût moyen d'un élève du public : 741.97 €.
Pour l'année 2016, la dotation pour l'institution Jeanne d'Arc représente 181 777.84 €, versée en trois fois.
Le versement s'opérera en trois fois :
- le 1er en mars 2016, soit la somme de 91 930.08 € ;
- le 2nd en juin 2016, soit la somme de 45 965.04 € ;
- le 3ème en octobre 2016, soit la somme de 43 875.72 €.

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)

Ne serait-il pas plus simple d'établir une convention pour une durée de 3 ans par exemple, plutôt que de délibérer tous les ans sur ce sujet qui ne pose pas de problème pour le vote ? Avec des montants forfaitaires ?

(*) Benchmarking : étude comparative, processus d'analyse de la concurrence.

MME CAVECCHI
Ce n'est pas ce que la loi exige et nous l'appliquons strictement. Il est pratiqué de même au Conseil Départemental.
APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, à verser à l'Association d'Éducation Populaire Jeanne d'Arc, sise 2 boulevard Toussaint Lucas à Franconville – 95130, une participation annuelle qui s'élève à la somme 181 770,84 € et à signer l'Annexe établie pour l'année 2016.

QUESTION N°6

OBJET : SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE A DES PROJETS OU DES SÉJOURS PÉDAGOGIQUES - ANNÉE 2016.
MME CAVECCHI
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal ACCEPTE de verser une participation financière aux projets suivants :

6 484 € au CAPEFEM pour le projet « un auteur dans la classe ».
Les maternelles, Montédour, Épine-Guyon, Buisson, la Source, Bel Air, les élémentaires, Source, Épine-Guyon, Jules Ferry, Bel Air, Buisson et les primaires Gare-René Watrelot et Carnot, soit 49 classes, participent à ce projet.
Les élèves étudient en amont avec leur enseignant l'œuvre de l'auteur/illustrateur et en partenariat avec la bibliothèque de Franconville. Les auteurs/illustrateurs (Catherine Missonnier, Michel Boucher, Fanny Joly, Cyril Hahn, Christine Davenier, Nathalie Dieterlé, Antoine Guillopé, Claire Clément). interviendront ensuite dans les classes participantes entre le 16 et 28 mai 2016.
Le tarif des interventions est fixé, dans le cadre de la charte des auteurs/illustrateurs de jeunesse, à 260 € pour une demi-journée et 424 € pour la journée complète. Il est prévu 49 interventions.

600 € à l'école élémentaire des Quatre Noyers pour les aider à financer leur projet autour du conte. Les élèves de cette école viennent de milieux sociaux divers et n'ont pas pour certains l'opportunité de découvrir d'autres cultures que celles transmises par les médias. Le projet intègre une visite au musée Bourdelle, les enfants aborderont ainsi la mythologie grecque.
Les élèves élaboreront un livre regroupant les différentes phases de ce projet. Pour le finaliser, fin juin, un spectacle écrit et réalisé par les enfants sera présenté aux parents.

600 € à l'école primaire Gare-René Watrelot pour le projet de classes autogérées sur le thème de la Nature. Ce séjour concerne deux classes soit 51 enfants du CE1 au CM1. Les enfants partiront du 23 mai au 27 mai en Normandie près de Rouen. Ils découvriront une ferme ainsi que la flore et la faune de cette région.

2.100 € au collège Jean-François Clervoy pour aider les divers projets pédagogiques des enseignants :
Un voyage scolaire linguistique et culturel à Valence en Espagne qui se déroulera du 6 au 10 mars 2016. 49 élèves sont concernés, ils seront hébergés en famille d'accueil pour une immersion authentique et un bain linguistique total. La participation demandée aux familles est de 450 € par élève. La participation de la ville permettra de réduire le coût de ce voyage pour les familles.

Un séjour à Rome du 21 au 24 mars 2016 qui s'adresse à une soixantaine de collégiens, dans le cadre de leurs cours de langues latin, italien ou français. Ce voyage est une réelle opportunité pour les élèves. La participation demandée aux familles est de 436 €. Cette aide financière permettra d'abaisser le coût du voyage pour les familles.

Un stage d'activités physiques de pleine nature du 20 mars au 26 mars 2016 à Morillon en Haute-Savoie pour 28 élèves de 6ème. Le principal objectif, outre la découverte de la région, est de responsabiliser les élèves, par le biais de ce séjour, au travers d'une vie en collectivité. La somme allouée permettra d'abaisser le montant de la participation demandée aux familles qui est de 362 €.

600 € au collège de l'Épine-Guyon pour aider à financer deux projets :
Un stage d'activités physiques de pleine nature du 20 mars au 26 mars 2016 à Morillon pour 24 élèves de 6ème. Ce séjour est organisé en commun avec le collège Jean-François Clervoy. Les objectifs visés sont de mieux se connaître, mieux connaître les autres, mieux connaître l'environnement. Le coût pour les familles est de 362 €. La somme allouée permettra d'abaisser le montant de la participation familiale pour des élèves dont les familles connaissent des difficultés financières.

Le projet « class'Art »
Un des axes du projet d'établissement du collège est de développer la culture. Pour ce, les professeurs ont créé un jeu culturel à l'échelle de l'établissement. Le projet « Class'Art » s'intègre à ce jeu. Il a été proposé aux élèves en difficulté pour leur permettre de valoriser leur travail et de retrouver une confiance dans l'école.
Un des objectifs est aussi de renforcer le lien école/famille et de travailler différemment les autres aspects de la scolarité de l'élève.

QUESTION N°7

OBJET : CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'APPEL A PROJETS 2016.
MME MONTALTI
Le Conseil municipal a approuvé en 2015 le projet de service pour la Médiathèque de Franconville.
En 2015, le conseil municipal a approuvé le projet de service pour notre médiathèque.
Sa mise en œuvre a débuté par la réalisation :
- d'activités en faveur des adolescents
- l'acquisition de tablettes tactiles et d'ordinateurs portables
- Le réaménagement de l'espace public numérique transformant cet espace en salle polyvalente.

Dans le prolongement de ces actions la médiathèque poursuit le déploiement de son projet de service autour de trois axes :
1.par l'amélioration de l'offre numérique à distance c'est-à-dire l'abonnement à une plateforme de jeux vidéos en ligne avec la mise en place de connecteur reliant les ressources numériques au catalogue traditionnel
2.par l'enrichissement de tablettes à utiliser sur place permettant un usage nomade au sein de la médiathèque ; »
3.par la mise en place d'un fond de jeux vidéo et de consoles pour des animations sur place et avec l'objectif de prêts à court terme
A cette fin, nous sollicitons une demande de subvention auprès du conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de son appel aux projets de développement 2016. Le coût total du projet est de 12780 € TTC ; le soutien du département peut atteindre 50% de ce montant soit 6390 €.
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette demande de subvention et d'autoriser M. le maire à solliciter celle-ci.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise sis à 95032 CERGY-PONTOISE CEDEX et DÉCIDE d'autoriser monsieur le maire à signer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val- d'Oise.

QUESTION N°8

OBJET : MÉDIATHÈQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE (DRAC) POUR UNE OPÉRATION D'INFORMATISATION.
MME MONTALTI
Dans le projet de service de la médiathèque approuvé en 2015 les ressources numériques et le multimédia y tiennent une place centrale.

La présente demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France (DRAC) vise une opération d'informatisation. Il importe en effet de poursuivre notre action en améliorant la visibilité de l'offre de services en ligne par la possibilité d'accéder aux ressources numériques proposées via un catalogue informatisé qui consiste en l'installation de connecteurs action permise par un système d'exploitation appelé SIGB facilitant la recherche des usagers.
A cet effet le soutien de la DRAC est sollicité dans le cadre de la dotation générale de décentralisation. La dépense s'élève à 1 580€ HT, la subvention peut atteindre 30 % soit 474 €
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette demande de subvention et d'autoriser M. le maire à solliciter cette subvention.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal, DÉCIDE d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France sise à SAINT DENIS (93400) et DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à solliciter une subvention au taux le plus élevé.

QUESTION N°9

OBJET : MÉDIATHÈQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE (DRAC) POUR UNE OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES.

MME MONTALTI

La 3ème demande de subvention qui vous est présentée concerne la DRAC d'Ile de France au titre de l'aide aux projets d'équipement des bibliothèques municipales pour une opération d'équipements numériques.
Dans le contexte déjà évoqué du déploiement du projet de service de notre médiathèque on sollicite la DRAC dans le cadre de la dotation générale de décentralisation. La dépense globale pour l'enrichissement de tablettes à utiliser sur place pour un usage nomade au sein de la médiathèque, la mise en place d'un fond de jeux vidéos s'élève à 8403€ HT soit 10 083 €TTC. Le soutien de la DRAC peut aller jusqu'à 50% du coût hors taxe soit un montant de 4 202€
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette demande de subvention et d'autoriser M. le maire à solliciter celle-ci.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal, DÉCIDE d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France sise à SAINT DENIS (93400) et DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à solliciter l'aide financière d'une subvention au taux le plus élevé.

QUESTION N°10

OBJET : SOCIAL – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS). AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

MME MAVEL-MAQUENHEM

A la demande du C.C.A.S, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une avance sur la subvention communale au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 80 000 €.
Pour information :
- Le montant de la subvention en 2015 était de 550 000€.
- Le montant de la subvention demandée pour 2016 est de 510 000€.
- Le montant de l'avance sur la subvention 2016 demandée ce soir s'élève à 80 000 €.

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)

Nous voterons favorablement cette demande d'avance de subvention. Par contre, comment s'explique cette baisse de 40 000 € ?

MME MAVEL-MAQUENHEM

Cela s'explique par l'augmentation du nombre de dossiers de RSA : de 180 dossiers, le chiffre est passé à 300. D'autre part, nous avons fait des économies sur le prix du portage des repas en nous basant sur le revenu des personnes souhaitant bénéficier de ce service.

Par contre, nous maintenons le montant des aides facultatives accordées aux personnes de notre commune dans le besoin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal, à l'exception de Mmes MAVEL-MAQUENHEM, CRISTALLIN, DECOURTY, CHARRIÈRES-GUIGNO et Messieurs DELATTRE, MONTOUT et DE CARLI qui ne participent pas au vote en raison de leurs fonctions au sein du Centre Communal d'Action Sociale, DÉCIDE d'attribuer une avance sur la subvention communale de fonctionnement de l'exercice 2016 à hauteur de 50% maximum de la participation accordée en 2015, pour cet établissement public à caractère social d'un montant de 80 000 € et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'avance de subvention entre la ville et le CCAS mentionné ci-dessus.

QUESTION N°11

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CIG POUR LA MISE EN PLACE D'UN APPUI TECHNIQUE INDIVISIBLE A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

MME DODIN

Dans le cadre de la mise en place d'un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines, la commune a conventionné avec le C.I.G pour les prestations suivantes :

- Le secrétariat des commissions de réforme,
- Le secrétariat du comité médical,
- L'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité.

Ces conventions ont été souscrites pour une durée d'un an renouvelable. Néanmoins, le Conseil d'administration du C.I.G a délibéré le 12 octobre dernier pour fixer de nouveaux taux de cotisation. Ainsi, le Conseil municipal doit également délibérer pour fixer les taux.

Ces conventions ont été souscrites pour une durée d'un an renouvelable. Néanmoins, le conseil d'administration du C.I.G a délibéré le 12 octobre dernier pour fixer de nouveaux taux de cotisation. Ainsi, le conseil municipal de Franconville-La-Garenne doit également délibérer pour fixer les taux de la manière suivante :

•**Pour le secrétariat de la commission de réforme :** 0.029 % (au lieu de 0.042 %) de la masse globale des rémunérations de l'ensemble des agents de droit public telles qu'elles apparaissent sur les bordereaux de recouvrement de cotisations URSSAF au titre de l'assurance maladie.

•**Pour le secrétariat du comité médical** : 0.030 % (taux inchangé) de la masse globale des rémunérations de l'ensemble des agents de droit public telles qu'elles apparaissent sur les bordereaux de recouvrement de cotisations URSSAF au titre de l'assurance maladie.

•**Pour une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine :** 0,027 % (taux inchangé) de la masse globale des rémunérations de l'ensemble des agents de droit public, telles qu'elles apparaissent sur les Bordereaux de Recouvrement de Cotisations URSSAF au titre de l'assurance maladie.

Soit 0,086 % à partir de janvier 2016 au lieu de 0,1 % (1318 € pour la ville / 13 € pour l'assainissement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention relative à l'exercice des missions figurant à l'article 23-IV de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, concernant la mise en place d'un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines, avec le Centre interdépartemental de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention relative à l'exercice des missions figurant à l'article 23-IV de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, concernant la mise en place d'un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines, avec le Centre interdépartemental de gestion sis 15 rue Boileau – BP 855 – 78008 VERSAILLES CEDEX.

- DIT que les compétences mises en œuvre seront conformes à l'exposé du rapporteur.

- DIT que la commune s'acquittera mensuellement des contributions afférentes.

QUESTION N°12

OBJET : BATIMENT – MARCHÉ DE MATRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION ET LA RÉHABILITATION DE LA MATERNELLE 1 DU GROUPE SCOLAIRE FONTAINE BERTIN – MARCHÉ N°14BA02 – AVENANT N°3.

M. ELALOUF

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de la maternelle 1 du Groupe scolaire Fontaine BERTIN, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec la **Société ARCHITECTURE & PATRIMOINE** pour un montant total d'honoraires de 234 443,81 € TTC (mission de base + missions complémentaires).

Un avenant n°1 a été passé afin d'acter l'intégration d'une mission complémentaire pour l'étude du SSI (Système de Sécurité Incendie). Cet avenant représentant une plus-value de 1,6 % et acté par Décision a porté le montant des honoraires de maitrise d'œuvre à 238 187,81 € TTC.

Un avenant n° 2 a été passé afin d'acter la nouvelle forme du groupement suite à la fin de fonction d'un des cotraitants. Cet avenant acté par Décision était sans incidence financière.

Dans le cadre des études Avant-Projet et suite à une nouvelle étude mettant en avant une évolution des effectifs de maternelle liées d'une part aux nouvelles constructions et, d'autre part aux évolutions des caractéristiques des familles sur Franconville, il a été décidé par le maître d'ouvrage de revoir le programme de la maternelle à 7 classes, au lieu de 6 classes.

Une réunion de présentation du projet auprès du Comité de Pilotage a également permis d'arrêter les différents choix architecturaux et fonctionnels du projet et de finaliser ainsi l'enveloppe financière des travaux. L'équipe de maitrise d'œuvre a ainsi estimé le coût prévisionnel des travaux du projet retenu à 7 classes à 2 030 000 € HT. Sur la base d'un taux d'honoraire fixé au marché initial à 8,30%, le montant des honoraires de la mission de base est donc ramené à 168 490 € HT.

Dans le cadre d'un principe d'économie global du projet, il a été acté que la mission complémentaire de DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) n'était pas une nécessité pour la poursuite du dossier. Cette mission représentant un coût forfaitaire de 7 000 € HT est donc retirée du marché de maîtrise d'œuvre. Cette suppression ramène le montant des missions complémentaires du marché de maîtrise d'œuvre à 42 120 € HT.

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)

Mon propos rejoint celui tenu lors du Débat sur les Orientations Budgétaires. Nous sommes sur un dossier qui commence à dater un peu. Il a commencé par la fusion administrative des deux écoles, suite à la retraite d'une des deux directrices, puis un projet intermédiaire, peu viable, de construction d'une passerelle qui rejoindrait les deux écoles, pour finalement prendre la forme d'un vrai projet que mérite ce secteur. Vous n'êtes pas sans ignorer, même si vous semblez le découvrir, qu'un nouvel immeuble a été construit tout près ! Il est quand même regrettable qu'en janvier 2016 nous ayions un avenant pour une 7ème classe alors que le projet n'en prévoyait que 6 ! Il y a un manque évident d'anticipation sur ce dossier et nous vous le décrions depuis des mois : votre manque d'anticipation est récurrent. Et nous n'inventons rien, c'est vous qui l'écrivez dans la note de synthèse de ce dossier, je cite *« Dans le cadre des études Avant-Projet et suite à une nouvelle étude mettant en avant une évolution des effectifs de maternelle liées d'une part aux nouvelles constructions et, d'autre part aux évolutions des caractéristiques des familles sur Franconville, il a été décidé par le maître d'ouvrage de revoir le programme de la maternelle à 7 classes, au lieu de 6 classes ».*Le nouvel immeuble en question ne date pas d'hier, si je ne me trompe pas, vous en parliez déjà en 2011. Les effets sur les écoles du secteur auraient dû être mieux anticipés. La situation de cette école pose question, car il me semble que temps de restauration pose problème et qu'un réfectoire sert de classe.

MME CAVECCHI

Non, il n'y a pas de classe dans un réfectoire ! En aucun cas ! Nous avons eu des soucis par rapport au terrain, vous le savez bien, nous avons dû renforcer le terrain avec des pieux. En ce qui concerne les nouveaux habitants du secteur, nous avons été confrontés à des fermetures de

classes. Et depuis quelques années, avant même la construction de l'immeuble, le nombre d'enfants remonte. Si vous regardez l'école Jules Ferry, nous avons un nombre d'enfants très important, mais cela n'est pas dû à des nouvelles constructions. Cela est dû à la nouvelle composition des familles, qui ont plus d'enfants. Nous n'y pouvons rien et vous non plus, je ne sais pas comment nous aurions pu anticiper cela. Cette augmentation se vérifie dans l'ensemble du Val-d'Oise, des naissances plus nombreuses. Au vu de ces éléments, il nous a paru évident de prévoir une classe de plus.

M. DELATTRE
D'autant plus qu'il y a un nouvel immeuble prévu dans le quartier. Vous savez pourquoi nous avons modifié le PLU, nous en avons déjà longuement discuté.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DÉCIDE de signer avec la Société ARCHITECTURE & PATRIMOINE – 2 ter rue de la Croix Bonnard (28000) CHARTRES, l'avenant n° 3 actant le nouveau forfait de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre ainsi que la répartition des honoraires pour chaque cotraitant et DIT que l'avenant représente une incidence financière de + 7.80 %. Le nouveau montant total des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre est de 210 610 € HT soit 252 732 € TTC.

QUESTION N°13

OBJET : TECHNIQUES – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LES COMMUNES DE FRANCONVILLE, SANNOIS, ERMONT ET LE SYNDICAT DÉNOMMÉ SICSEF.
M. ELALOUF
La présente note de synthèse a pour objet l'approbation et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole transactionnel avec les communes de Sannois, Ermont et le syndicat SICSEF.
Les communes de Sannois, Ermont et Franconville-la-Garenne ont créé le SICSEF (Syndicat Intercommunal de Chauffage) en 1964 pour la gestion d'un réseau de chaleur s'étendant sur le territoire des trois communes. Lors du transfert des compétences des Communes membres au Syndicat, les procédures d'autorisation d'occupation du domaine public pour les installations du Syndicat n'ont pas été effectuées, engendrant ainsi une perte de ressources financières pour chacune des communes alors que celles-ci ont assumé des frais de remise en état des voiries suite aux travaux du SICSEF.
Les trois communes membres ont sollicité le syndicat par courrier pour signaler la situation et convenir d'une solution. En effet, l'irrégularité de la situation a engendré des pertes de ressources financières pour ces communes. Or, les interventions du syndicat sur le domaine public nécessitent généralement une reprise des enrobés sur la totalité des voiries concernées, opération prise en charge par la commune. Le programme de développement du réseau de chaleur sur le territoire amplifiera les interventions du syndicat sur les installations de distribution à court et moyen terme.
Afin de couvrir les pertes financières des communes et de limiter le risque financier couru par le syndicat dans le cas d'un litige à naître et avec la volonté manifestée par chacune des parties de régulariser cette situation litigieuse, de manière totalement équitable, il a été convenu que le Syndicat versera une indemnisation forfaitaire calculée en fonction de la population respective des trois communes, par le biais d'un protocole transactionnel. Un montant forfaitaire de 328 637 € a été fixé et sera réparti entre les trois communes en fonction du nombre de leur population sur la base du recensement de 2013.

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)
Quel est le montant qui reviendra à Franconville ?

M. DELATTRE
La somme exacte est de 124 099 € pour une population de 33 637 habitants. Et pour votre information, à ma réélection en 2014, la population était de 33 651 habitants, qu'on se le dise !
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Vivre à Franconville », le Conseil municipal, à l'exception de Madame SENSE et de Messieurs

VERBRUGGHE, MELKI, LANDRY qui ne participent pas au vote en raison de leurs fonctions au sein du SICSEF, APPROUVE les termes du protocole transactionnel annexé à la délibération et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole avec les communes de Sannois, d'Ermont, et le syndicat dénommé SICSEF et à percevoir l'indemnité correspondante telle que définie dans ledit protocole.

QUESTION N°14

OBJET : TECHNIQUES – CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR L'INSTALLATION D'UN CIRQUE SUR L'ESPLANADE DE L'ÉPINE-GUYON.

M. VERBRUGGHE

La Commune a autorisé l'installation du cirque de VENISE sur son territoire, esplanade de l'Epine-Guyon, du lundi 18 avril 2016 au dimanche 1er mai 2016 inclus.

Cette implantation sur le domaine communal nécessite l'institution d'un tarif que le projet de convention entre la commune et Monsieur Steve LANDRI, directeur du Cirque de VENISE fixe à la somme de 1 530.00€ pour la durée d'installation autorisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DÉCIDE de créer un tarif de droit de place pour l'installation du Cirque de Venise sur l'esplanade de l'Epine Guyon DÉCIDE de fixer le tarif de droit de place pour l'installation du Cirque de Venise sur l'esplanade de l'Epine Guyon, forfaitairement à 1 530.00€ (mille cinq cent trente euros) pour la période de l'occupation autorisée par la convention et DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention relative à l'installation du Cirque de VENISE sur l'esplanade de l'Epine Guyon du lundi 18 avril 2016 au dimanche 1er mai 2016 inclus,

QUESTION N°15

OBJET : MARCHÉS PUBLICS – RECENSEMENT DES MARCHÉS NOTIFIÉS ENTRE LE 1ER JANVIER 2015 ET LE 31 DÉCEMBRE 2015 D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 20 000 € HT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS ET DE L'ARRETÉ DU 27 JUILLET 2011 DANS SA DERNIÈRE VERSION.

M. LANDRY

Afin de conformer aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics et de l'arrêté du 21 juillet 2011 dans sa dernière version, la Ville de Franconville-la-Garenne doit en tant que pouvoir adjudicateur publié au cours du premier trimestre de chaque année, sur le support de son choix, une liste des marchés publics conclus l'année précédente.

En vue de cette publication, cette liste est présentée au Conseil municipal pour tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant supérieur à 20 000 € HT conclus entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

Ce document précise pour chaque marché :

- Le numéro et l'objet du marché
- Le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement s'il n'est pas établi en France
- Le montant HT du marché notifié
- La date de notification.

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)

S'agit-il des marchés ayant fait l'objet d'une commission d'appel d'offres ?

M. LANDRY

Ce n'est pas le cas pour tous les marchés listés ce soir. Ils sont au nombre de 30, pour des montants qui vont de 40 000 € à 3 millions d'euros. Il y a 20 dossiers étalés sur 4 ans, 6 dossiers étalés sur 3 ans et le reste dans l'année.

M. RAISSÉGUIER (Vivre à Franconville)
Nous n'avons pas eu connaissance de la liste de ces marchés. Nous ne l'avons pas consulté dans le dossier. De ce fait, nous nous abstiendrons. Pas qu'il y a une difficulté sur les marchés publics, mais sans avoir pris connaissance de la liste, nous procéderons de la sorte.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Vivre à Franconville », le Conseil municipal DE PRENDRE acte de la liste des marchés publics d'un montant supérieur à 20 000,00 € HT conclus par la Ville de Franconville-la-Garenne entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015 et D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à faire publier cette liste annexée, sur le site internet de la ville et le profil acheteur. (Annexe 2)

QUESTION N°16

OBJET : D.G.S. - DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

16-001 : Contrat de cession relatif au spectacle de l'orchestre Soledad du 16 janvier 2016 (7880 €)
16-002 : Contrat de cession relatif au spectacle « Maria MALIBRAN – Vie et mort d'une diva » du 06/02/2016 à l'Espace St Exupéry (12 660 €)
16-003 : - Annulée -
16-004 : Convention de mise à disposition du Centre Socioculturel – grande salle – au Cabinet Foncia Vaucelles Taverny pour une Assemblée Générale le 06/04/2016.
16-005 : Marché relatif à la maintenance d'un photocopieur KM BH362.
16-005bis : Convention avec la ligue de l'enseignement du Val-d'Oise dans le cadre de la mise en place du programme « Lire et faire lire » dans les écoles de Franconville.
16-006 : Marché 15IN40 relatif à la migration d'un serveur de messagerie.
16-007 : Contrat de cession relatif au spectacle de contes « Contes à croc » du 30/01/2016 à la Médiathèque (650 €)
16-008 : Contrat de cession relatif au spectacle de contes « Lottes aux pays des bulles » du 13/02/2016 à la Médiathèque.
16-009 : Contrat de cession relatif au spectacle de contes les 3 et 4 mars dans les Maisons de Proximités.
16-010 : Contrat de cession relatif à des ateliers culinaires autour du chocolat le 19/03/2016 à la Médiathèque.
16-011 : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry – salle polyvalente – au Cabinet Foncia Vaucelles Taverny pour une Assemblée Générale le 13/04/2016 pour l'Assemblée Générale de la Résidence Leclerc.
16-012 : Contrat de maintenance des adoucisseurs d'eau des divers bâtiments communaux.
16-013 : Désignation de Maître Géraldine HUDSON aux fins d'assurer la défense de la commune dans le contentieux qui l'oppose à M. MERSCHARDT devant la cour administrative d'appel de Versailles.
16-014 : Convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable de type F2 bld Maurice Berteaux à M. ZANGANA et Mme AL OBAIDI.
16-015 : Convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable de type F1 rue de l'hostellerie à Mme Pauline MENAGE de l'Association Basket Club de Franconville/Plessis-Bouchard.
16-016 : Marché 15ES37 relatif à la fourniture de plantes en 4 lots.
16-017 : Convention d'adhésion avec l'IFAC Val-d'Oise pour bénéficier de tarif préférentiel sur certaines prestations (5023 €).
16-018 : Contrat d'entretien préventif pour un purificateur situé dans le hall de la Mairie (357 €).
16-019 : Contrat de formation avec Cyril pour un agent les 15 et 16/03/2016.
16-020 : Contrat de formation avec Cyril pour un agent les 24 et 25/03/2016.
16-021 : Convention de mise à disposition de locaux sis rue des Onze Arpents au profit de l'Association « Les Sources » jusqu'au 30 septembre 2016.

16-022 : Convention relative à un prêt de matériel à l'Amicale Retraite Sportive pour des stages durant les vacances scolaires de février 2016.
16-023 : Convention relative à un prêt de matériel à la Cible de Franconville pour des stages durant les vacances scolaires de février 2016.
16-024 : Marché 15VO33 relatif à la fourniture de peintures routières et produits complémentaires, de matériels de signalisation – lots 1 et 2.
16-025 : Annule et remplace n°15-433 – Entretien des cloches et de l'horloge de l'Eglise Sainte Madeleine au 1er janvier 2016 (228 €).
16-026 : Contrat de cession relatif à une intervention musicale pour le RAM
16-026bis : Marché 15BA29 relatif à l'entretien des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux.

QUESTIONS DIVERSES

Question diverse du groupe « Vivre à Franconville »

M. LAMOURI
Issue du groupe « C'swing danse » de l'Association Big Bang de Franconville, l'Association Tendanse, une troupe de danse, a été créée le 11 mai 2011.
Cette association est active et participe à de nombreux évènements en ville ou pour la ville : elle anime le spectacle des 3F depuis cinq ans et certains matchs de basket féminin de l'équipe 1 de Franconville. Elle a également participé au « All Star Game » en 2012 pour soutenir l'équipe de basket masculine de Franconville. Elle a participé à plusieurs reprises au spectacle de fin d'année de l'Association Tutti Frutti. Elle anime la sainte Barbe des pompiers de Franconville, ainsi que le dîner de fin d'année des pompiers vétérans
Il y a quelques années, elle animait les vœux du maire mais également le téléthon. Enfin, elle anime le repas de l'assemblée générale des médaillés jeunesse et sport du Parisis. Deux projets importants pour elle sont en cours de réalisation :
- un spectacle intergénérationnel qu'elle a pu proposer cette année pour la première fois au dîner des 3F et qu'elle souhaite porter dans les maisons de retraite de la commune ;
- une animation du repas des 50 ans de l'Albonaise de Franconville, pour lequel leur participation est en attente de confirmation.

Aujourd'hui, l'association regroupe 19 adhérentes, dont 13 de Franconville. Tous les membres de notre association sont bénévoles, y compris les animatrices du cours d'adultes et de l'atelier danse des petites. L'association souhaite poursuivre son développement mais la tâche n'est pas aisée sans salle. Dans la mesure où l'association ne donnerait pas de cours, elle ne rentrerait pas dans les critères d'attribution de salle. Depuis septembre 2012, elle poursuit donc son activité, parfois dans des conditions difficiles. Elle manque également de visibilité. L'association, malgré plusieurs demandes écrites, n'est toujours pas référencée parmi les associations de la commune. De même, elle n'a obtenu aucune réponse quant à sa demande d'espace lors du Forum des Associations 2015.
Parallèlement, depuis septembre 2015, l'Académie de Danse de Franconville a ouvert une compagnie, tout à fait semblable à celle de l'association. En l'occurrence, l'ADF a obtenu une salle pour cette activité. La situation de cette association locale et dynamique est, aujourd'hui, assez incompréhensible.
Monsieur le Maire, pouvez-vous prendre l'engagement que les responsables de l'association puissent être reçue, afin de faire valoir leur demande légitime. La ville dispose des infrastructures nécessaires pour accueillir les activités de cette association. Pouvez-vous prendre l'engagement qu'une proposition acceptable puisse être faite à l'association ?

M. DELATTRE
Le problème est que le groupe dont vous parlez n'est pas une association au sens où la commune l'entend. Les associations doivent être ouvertes à tous et cela ne semble pas être le cas ; il s'agit plutôt de 19 personnes (13 + 6) qui souhaitent demeurer ensemble. C'est le premier obstacle.

Ensuite, les prestations sont payantes. Or, dans le loisir, ce n'est pas une question de rémunération. Sinon, il est trop facile de demander des locaux pour une activité quasi commerciale.
Enfin, jusqu'à il y a un an, il n'y avait pas de diplôme de formation reconnu, il semble que ce soit maintenant le cas. Mais nous n'en sommes pas tout à fait sûrs, c'est en tout cas ce que les services m'ont transmis.
De plus, ces personnes avaient souhaité participer au Forum des Associations et il leur avait été expliqué que ce n'était pas possible en raison des points que je viens de vous communiquer. Néanmoins, elles ont distribué de leur plein gré des prospectus lors de ce Forum, sans aucune autorisation.
En conclusion, il ne s'agit pas d'une association mais d'une troupe. Et nous ne finançons pas les troupes.

M. LAMOURI (Vivre à Franconville)
Je souhaiterais apporter quelques précisions.
Les statuts de Tendanse ont été modifiés.
Le groupe donne des cours de danse à des jeunes filles de Montédour et de la Fontaine Bertin, j'ai moi-même assisté aux cours pour me rendre compte de la façon dont cela se passait.
L'association donne toute satisfaction et elle n'a manifesté aucun intérêt financier à donner ces cours. Par ailleurs, l'Assoc' et Tendanse ont conclu un partenariat pour deux heures de cours.
Les cours sont donnés à de jeunes Franconvilloises, dans les quartiers de Montédour et de la Fontaine Bertin.

M. DELATTRE
Pour le moment, nous ne donnerons pas suite à la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait à Franconville, le 26 février 2016

Le Maire
Sénateur du Val-d'Oise

Francis DELATTRE